

Sud au Ghana a également refusé moi un visa de participants 17ème Congrès de la FSM à Durban, en Afrique du Sud, du 5 au 8 octobre 2016.

Je accueille tous surtout bien-aimé unioniste vétérans pensionnés et retraités entre à cette première Conférence Régionale Afrique de l'Union Internationale des Syndicats de la Fédération Syndicale Mondiale.

Je vous souhaite et toute les pensionnés et retraités de la Première Conférence Régionale d'Afrique de la UIS-FSM à Dakar, Senegal un ouvert succès, des changements démocratiques, de socio-économique, de la classe orientée et des délibérations internationaliste.

Je vous remercie.

Vivre Pensionnés et Retraités de UIS-FSM;
Vivre UIS;
Vivre FSM;
Vivre MDWU – ~~Ghana~~

Que Dieu bénisse chacun d'entre nous, Amen!

GUINNÉE

ALLOCATION

- Ø Camarade Secrétaire Général Quim BOIX,
- Ø Camarade Secrétaire Général des Pensionnés et Retraités du Sénégal,
- Ø Camarades de la Grande Famille de la FSM,
- Ø Chers Invités

La retraite d'un point de vue sociologique peut être considérée comme un temps social, une transition biologique au cours de laquelle un individu, à un âge déterminé, se retire de son service employeur, impliquant une restructuration du parcours de vie.

Une retraite pour tous, est elle impossible ?

L'Afrique pourrait compter plus de 200 millions de personnes âgées en 2050. Sur un continent où le travail informel domine, quelles options existent pour assurer un revenu aux seniors ?

Chers Invités,

Les systèmes de retraite sont très peu développés chez nous. Ils ne concernent quasiment exclusivement que les personnes qui sont employées dans le secteur privé ou dans le secteur public et même dans le cadre de ces emplois-là, très peu de personnes en bénéficient et en bénéficient suffisamment dans la mesure où les durées de cotisation sont relativement faibles... les gens n'ont pas toujours un emploi pendant toute la durée de leur vie active, en particulier les femmes, donc la part de pensionnés peut être vraiment très faible. Les ajustements structurels imposés par le FMI et la Banque Mondiale ont créé des situations désastreuses pour les travailleurs et leurs familles. La Fermeture de plus de cinquante Usines a mis dehors des centaines de milliers de travailleurs. Cette stratégie capitaliste a conduit la Guinée à un surendettement qui ne fait que s'accroître même après le retour à l'ordre constitutionnel.

Pour toutes ces raisons l'assiette du salarié et des retraités n'a fait que se creuser ~~dangerusement~~.

L'informel domine

Les travailleurs informels, qui représentent la grande majorité de la population active sur le continent, sont exclus des systèmes de retraite de type "contributif", où chaque travailleur cotise à une caisse de retraite qui lui reverse ensuite les pensions après la fin de sa vie active.

Résultat : dans beaucoup de pays, et notamment en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale, moins d'une personne âgée sur dix bénéficie d'une retraite.

Chers Camarades,

Et en l'absence de pension, il y a deux solutions : soit on continue à travailler jusqu'à n'avoir plus la force de le faire, soit on dépend de la solidarité familiale. Mais celle-ci est largement remise en cause par l'évolution des sociétés, l'éclatement géographique des familles, et les difficultés qu'ont les jeunes générations à assurer leur propre subsistance.

L'UIS et la FSM doivent aider à trouver des modèles alternatifs

le Pef

Les systèmes de retraite apparus à partir des années 1960 en Afrique et destinés au secteur dit "structuré", c'est-à-dire la fonction publique et le secteur privé relevant du code du travail, ont donc montré leurs limites dans des sociétés où la plus grande partie de l'emploi est non-structurée.

Il faut aujourd'hui trouver d'autres systèmes pour fournir un revenu solide aux personnes âgées. Et des efforts sont faits dans plusieurs directions : l'une des options privilégiées actuellement par les gouvernements africains est celle de la "pension universelle", qui n'est donc pas une retraite contributive, mais une allocation versée par l'Etat à toutes les personnes âgées, même si elles n'ont jamais cotisé.

Malgré la diversité culturelle, sociale, politique, historique et géographique de la réalité mondiale des pensionnés et retraités, à cause des différents processus dans chaque partie du monde, elle s'aggrave pour tous aujourd'hui avec la crise systémique du capitalisme. La violence exercée par le capitalisme sur les pensionnés et retraités à tous les niveaux augmente brutalement. Le capitalisme, qui trouve des difficultés énormes pour maintenir en progrès son taux de bénéfices, recourt à spolier les conquêtes sociales et en particulier celles qui jouissent les personnes âgées en s'attaquant de manière abusive aux éléments de subsistance, comme l'assistance sanitaire et les retraites. Le capitalisme arrive, dans beaucoup de cas, même à renchérir l'accès à la consommation vitale d'eau.

Il faut initier des programmes de responsabilité sociale auprès des organisations syndicales **pour traiter l'une des questions suivantes ou l'ensemble d'entre elles :**

- Pour surveiller et faire rapport sur la qualité de livraison de services de santé en utilisant des mécanismes de responsabilisation sociale, particulièrement pour les groupes vulnérables, comme les femmes et les enfants. L'information produite sera utilisée par le Ministère de la Santé à l'accès et la qualité de la livraison de services au niveau local.
- Elaborer un cadre fort pour l'engagement des citoyens pour surveiller la livraison de services au niveau local. L'information produite sera utilisée par le Ministère Provincial de Budget et de Planification afin d'améliorer la gestion des dépenses publiques et le dialogue avec les citoyens.
- Pour surveiller et faire rapport à la FSM, sur la situation des femmes retraitées dans les domaines de l'exploitation minière à l'aide de mécanismes de responsabilisation sociale. L'information produite devrait être utilisée par plusieurs Ministères, comme celles des Mines, de l'Intérieur et de la Sécurité, de l'éducation, du genre, de la

Arvan de la grous

santé, de l'environnement, des institutions de protection sociale et de la planification, afin de mieux protéger/ réduire la vulnérabilité des pensionnés dans les zones minières, et de mieux collaborer avec les parents et la communauté sur l'importance de réduire au minimum l'exposition des enfants à ces conditions.

Monsieur le Ministre du travail et du dialogue social et des institutions

Monsieur le Directeur de l'ITA

Camarade Quim Boix Secrétaire Général de l'UIS (Union Internationale des Syndicats)

de Pensionnés et Retraités (P&R)

Messieurs les organisateurs

Mesdames et Messieurs les invités

du Maroc, mon pays, je vous transmets SALAM, Bonjour et salutations avec une dimension environnementale internationale, dont nous sommes fières d'en abriter l'événement phare: COP22 à Marrakech, souhaitant réussite et concrétisation à ses accords et ses recommandations

Le Maroc, par et son appartenance géographique et son engagement socio-économique vis à vis du continent africain, et par toutes ses composantes, réitère les échos de la dernière visite royale à DAKAR, dans le cadre des relations africaines sud-sud et dans un objectif déterminé visant le développement durable des nations dans une souveraineté absolue de ses Etats, garantissant épanouissement et stabilité pour les peuples.

Au nom de Monsieur Ali LOTFI Secrétaire Général de notre centrale syndicale l'Organisation Démocratique du Travail représentée à cette conférence par l'Organisation Démocratique des Retraités, nous avons honneur et plaisir via votre invitation d'assister à cet événement et de faire partie de toute organe ou réseau instaurés pour assurer l'internationalisme prolétarien que la FSM ne cesse de développer, aujourd'hui à DAKAR pour les R&P d'Afrique et dans quelques jours au Népal pour les R&P d'Asie et nous sommes prêt à collaborer pour que les R&P des pays arabes s'organisent au Maroc, et ce dans un but de regrouper cette population autour de ses revendications, lésée encore d'inégalité et d'ingratitude.

Oui Messieurs ce dont rêvent ces retraités n'est que:

- 1- Pension garantissant une vie digne.
- 2- Couverture sociale et médicale pour retraités et ayants droits.
- 3- Baisse de l'âge de mise à la retraite pour les femmes, travaux et métiers reconnus pénibles.

Effectivement, comme l'a souligné Mr Quim Boix lors de son intervention au 17eme congrès de la FSM, nous sommes convaincus qu'il faut bien organiser la classe ouvrière dans l'étape finale de leurs vies pour qu'on puisse lutter ensemble contre le capitalisme.

VIVE la FSM

VIVE la solidarité

VIVE la classe ouvrière du continent africain

VIVE la classe ouvrière mondiale

Mostapha Belarbi BROUZIYINE

Secrétaire Général de

l'Organisation Démocratique des Retraités (ODR)

de l'Organisation Démocratique du Travail (ODT)-MA

UGANDA

Ouganda

Mercredi 16 novembre 2016

CONFÉRENCE DE LA RÉGION AFRICAINE - SÉNÉGAL

Bonjour Mesdames et Messieurs les délégués, camarades, Mesdames et Messieurs,


Au nom de tous les syndicats en Ouganda et de l'Union des journalistes ougandais qui est membre de la FSM, je vous transmets chaleureusement les salutations de mes camarades de l'Ouganda et il me fait grand plaisir de dire combien ils reconnaissent que je puisse assister à cette réunion.

Il est satisfaisant de constater que l'ordre du jour de la Conférence couvre un large éventail d'articles très intéressants concernant le sort des retraités en Afrique et que l'Ouganda n'est pas exceptionnel.

La plupart des articles de nouvelles obstruent avec la plainte après la plainte des fonctionnaires frustrés, des enseignants et même des membres à la retraite des forces armées disciplinées.

Dans une perspective ougandaise, je définis la pension comme une prestation de retraite terminale ou de retraite accordée à un agent de la fonction publique à la retraite en tant que sécurité sociale à la fin de son service. La pension est un droit et un droit de tous les retraités; Pas une faveur, il doit être payé régulièrement et rapidement
Selon le règlement de la pension.

Les conditions, les conditions et les procédures en vertu desquelles un agent public remplit les conditions requises pour bénéficier d'une



pension et est ainsi rémunéré sont contenues dans la Constitution de l'Ouganda, la Loi sur les pensions, le Règlement sur les pensions et le Règlement du gouvernement.

Conformément à l'article 254 de la Constitution de la République de l'Ouganda de 1995, «Un fonctionnaire reçoit, à sa retraite, une pension proportionnelle à son grade, à son traitement et à sa durée de service».

cependant, Le paiement de la pension par le gouvernement de l'Ouganda n'est ni prompt, ni régulier! Le paiement de la pension est, en fait, erratique.

La majorité des fonctionnaires qui ont pris leur retraite et s'attendent à faire face à leurs obligations financières par le biais de leur retraite sont confrontés à un processus pénible pour obtenir de l'argent, mais ce sont des hommes et des femmes qui mettent dans leur meilleur, en servant l'Ouganda à l'apogée de leur vie.

En ce jour où je vous ai remis ce rapport, la plupart des retraités, y compris moi-même, n'ont pas reçu leur pension.

Un groupe de personnages méprisables, gourmands et sans vergogne au ministère de la Fonction publique Régulièrement volé et fêté sur la caisse de retraite pendant de nombreuses années !, ces voleurs notoires avec certains de leurs officiers subalternes avoir Ont été interdits et certains sont en attente d'un procès devant la Cour anti-corruption; Où ils ont été accusés de voler plus de Shs200 milliards, peut-être plus, depuis plus d'une décennie.

Ce que ces officiers insensés ont fait est stupéfiant et nous espérons que ces ennemis des retraités Seront poursuivis dans toute la mesure



de la loi et devront faire face à la peine maximale d'emprisonnement; dans

En outre, ils devraient être obligés de rembourser chaque shilling qu'ils ont volé de la caisse de retraite.

En présentant ce rapport, de nombreux fonctionnaires retraités Sont morts prématurément de maladies et de maladies curables en grande partie en raison de leur incapacité à payer le coût de leur traitement médical.

Dans certains cas, leurs enfants ont abandonné l'école et ont pris des comportements désespérés mais illicites pour résoudre leurs besoins.

Les pensionnés méritent mieux; Beaucoup mieux que l'offre brute qu'ils obtiennent maintenant! La pension est un droit et un droit de tous les retraités; Pas une faveur, il doit être payé régulièrement et rapidement selon les règlements des pensions.

Comme je vous parle maintenant, la plupart des retraités en Ouganda n'ont pas encore été payés depuis 2014; Cela est inacceptable et indigne d'une société civilisée qui devrait fonctionner sur la base des règlements établis et de l'état de droit.

L'échec du gouvernement de l'Ouganda à payer les pensions à temps est une manifestation claire de la corruption systémique, de l'incompétence et du manque de leadership.

En conclusion, Le sort des fonctionnaires retraités et des personnes à leur charge en Ouganda est déchirant. Leurs agonies et leurs cris ne sont pas entendus, les syndicats de Labour dans le pays tentent de faire pression sur les députés ouvriers du Parlement en vue de pousser à la promulgation d'un large éventail de protection des fonctionnaires retraités, Afin de leur permettre d'accéder à certains avantages en cas de besoin, ainsi que des règlements couvrant des domaines tels que le traitement des retraités, les prestations de santé et de retraite.

À la clôture, je remercie vivement l'équipe du Sénégal Le Secrétaire Général de International Union des syndicats des retraités et des retraités de la Fédération syndicale pour l'énorme quantité de travail et de compétences qui est allé à cette réunion.

Je pense qu'il est juste de dire que cette réunion produira un message productif qui aidera les retraités.

Merci de m'écouter

Osman Draga

Secrétaire adjoint Union des journalistes de l'Ouganda

draga2012osman@gmail.com

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



ORGANISATION DÉMOCRATIQUE SYNDICALE DES TRAVAILLEURS DE CENTRAFRIQUE
(ODSTC/FSM)

B.P : 3056 E-mail : odstc@yahoo.fr Tél. + (236) 75.50.71.02. /70.50.43.09./

N° 0091 /ODSTC/BEN/SG.14

Bangui, le 15 Novembre 2016

Message de Solidarité Militante

de l'Organisation Démocratique Syndicale des Travailleurs de Centrafrique
à la Conférence Régionale de l'UIS PeR/FSM
Estimés Camarades !!!

Nous voici tous rassemblés ce jour à Dakar Pays de « Teringa » pour les travaux de la Conférence Régionale d'Afrique de l'Union Internationale des Syndicats de Pensionnés et Retraités de la Fédération Syndicale Mondiale (FSM).

Au delà des difficultés financières liées à la guerre, que subissent au quotidien la population civile Centrafricaine, le capitalisme qui a dans son ADN la guerre qui provoquent la crise et institutions attaquent brutalement tous les acquis sociaux et démocratiques à travers la destruction totale des conditions de vie des travailleurs, du peuple centrafricain n'a pas permis à notre Organisation d'assurer le transport Bangui-Dakar-Bangui de ses déléguées. Nous ne saurions vous cacher le réel plaisir que nous ressentons en tant que Camarades Pensionnés et Retraités de la République Centrafricaine a vous envoyé ce message de réconfort de solidarité internationale militante et agissante pour vous souhaiter à cette occasion, en particulier, rendre hommage à nos Camarades du Sénégal qui ont bien voulu abriter cette importante rencontre.

En écho du Général Douglas Mc Arthur, nous pensons que « les grands leaders syndicaux ne meurent pas ; ils ne font que s'évanouir ». Ainsi nous rendons hommage aux grands leaders dirigeants syndicaux africains qui ont

laissé une trace indélébile dans le mouvement de lutte de classe, faisant d'eux des exemples brillants pour notre monde.

Notre Organisation voudrait très humblement saluer tous les Camarades délégués à cette Conférence et le prier estimés d'accepter la candidature de notre Camarade **Françoise GOTTO** de Centrafrique Comme membre du Bureau Régionale du **PeR** qui sera mis en place.

Notre message sera suivi d'un rapport qui a pour but de souligner l'importance de la tendance syndicale dans le domaine de Pensionnés et Retraités.

INTRODUCTION

Les régimes des pensions en République Centrafricaine ont été institués en faveur de Tous les Travailleurs soumis soit aux dispositions du Code du Travail pour les Agents du Secteur Privé, Para-Public, Agricole, Rural et Informel et le Statut Général de la Fonction Publique pour le Secteur Public uniquement.

Ces régimes tiennent compte des personnes à charge du vivant de l'assuré ou en cas de décès.

Les ayants droits intéressés comprennent donc les veufs et les veuves, enfants à charge et ascendants suivants.

A. Différentes Prestations :

Pour les agents du secteur Privé et Para-Public, les différentes prestations sont servies dans les principales branches suivantes :

1. Accidents de Travail et maladies professionnelles ;
2. Prestations familiales ;
3. Pensions de vieillesse, d'invalidité, de décès ;
4. Action sanitaire et sociale ;
5. Assurance maladie.
- 6.

B. Les ressources de ces régimes

Les ressources de ces régimes sont constituées essentiellement des cotisations sociales aux quelles s'ajoutent dans une certaine mesure, pour les Privés et Para-Public, les produits de loyer, de l'action sanitaire et sociale ainsi que les produits de placement lorsqu'il y en a.

En outre, il est prévu d'autres sources de financement : les dons, legs et subventions des pouvoirs publics.

Ces cotisations sociales sont déterminées par un taux global pour les deux (02) régimes.

C. Les Rôles des Travailleurs dans la Gestion des Régimes

Les Travailleurs ont de la peine à jouer pleinement leur rôles en tant que bailleur ;

Le mécanisme pour la mise en place d'une Caisse Nationale de pensions pour les Travailleurs du Secteur Public pose problème avec acuité, le syndicat se bat et se bat toujours.

L'état n'arrive toujours pas à résorber ses arriérés de Cotisation par rapport aux agents du Privé.

Telle est Camarades, la modeste contribution de notre Organisation à la Conférence.

Vive la Conférence Régionale !!!

Nous demeurons dans l'attente du plaisir d'avoir par mail tous les documents relatifs à cette importante et historique rencontre.

Votre Camarade **Françoise GOTTO**, de Centrafrique



SYNDICAT

====Conscience des Travailleurs et Paysans du Congo====



C.T.P.



ENREGISTREMENT
N° 31
N° Affiliation INSS
707072600

20/227 Av. Luvungi
Commune KAMPEMBA
LUBUMBASHI

B.P. 3976
LUBUMBASHI
(R.D.C.)
CELTEL 0997024761
E-mail

ctpsyndicat@yahoo.fr

SECRETARIAT GENERAL

La première réunion a été convoquée en 2014 au mois d'octobre à l'occasion de la journée Mondial d'action.

Le but de cette réunion était de faire la restitution du congrès de L'UIS P et R tenu en Espagne à BARCELONE du 04 au 07 février 2014.

Après la restitution il a été décidé par le syndicat CTP d'ouvrir une branche des pensionnés en vue de les orienter et de bien mener les actions.

Par ce fait, le 17 avril 2015 une autre réunion a été convoquée dans le but de préparer la mise sur pied d'un comité des pensionnés pour mener les actions d'une manière ordonnée et fixée les objectifs à atteindre.

C'est ainsi qu'à l'issue de cette rencontre les objectifs qui ont été pris comme cibles étaient :

- 1) Faire le suivi auprès des employeurs afin de bien calculer les décomptes de retraite ;
- 2) Faire le suivi des avantages conventionnels pour qu'ils soient bien respecter au niveau de leurs entreprises respectives ;
- 3) Faire le suivi au niveau de l'INSS (Institut National de Sécurité Sociale) pour la prise en charge effectifs de leurs Soins de Santé ;
- 4) Faire le suivi à l'INSS pour que leur rémunération puisse être prise à temps en vue de leur permettre de bien vivre ;
- 5) Sensibiliser les travailleurs pour qu'ils sachent, qu'ils tendent aussi à la retraite. Ils doivent s'assurer si leurs cotisations arrivent belle et bien à l'INSS ;
- 6) Sensibiliser tous les pensionnés à s'adhérer à la Fédération des Pensionnés ;

- 7) Mener une action auprès du Gouvernement en vue d'améliorer la rémunération de l'allocation de retraite.

Après cette réunion préparatoire du 17 avril 2015, une autre réunion a été convoquée le 15 mai 2015 pour cette fois-ci constituer le comité.

Un comité composé de 12 membres a été élu, il s'agit de :

- 1 Président
- 2 Vices Présidents
- 2 Secrétaires
- 2 Trésoriers
- 2 Chargés des Relations Publiques et
- 5 Conseillers.

Les actions menées

Conformément aux objectifs que la Fédération s'était assigné :

- Les actions ont été menées avec l'appui de l'Inspection du Travail pour que le manque à gagner de certains pensionnés puisse être régularisé et ce dossier est en cours.
- Les démarches sont en cours pour la prise en charge effectif des Soins et Santé.
- Les travailleurs ont été sensibilisés la Journée du 03 Octobre 2014 pour qu'ils prennent leurs responsabilités.

La CTP a participé à plusieurs actions et promotion des activités de la FSM aussi bien au pays qu'à l'extérieur.

Il s'agit notamment :

- Le séminaire de formation de la FSM tenue à Kinshasa animé par le Camarade Quim qui a été co-organisé par quelques organisations de la RDC membre de la FSM.
- Réunion de la FSM Bureau Régional Afrique Francophone au GABON à LIBREVILLE.
- Participation en solidarité au congrès du syndicat POPCRU tenu à Durban en Afrique du Sud.
- Participation au Népal au 12^{ème} Congrès de L'UIS Service Publique et Assimilée à KATHMANDOU en février 2015.

- Participation au Symposium International pour les 70 ans de la FSM à SAO PAULO au BRESIL.
- Participation au congrès Fondateur de L'UIS de P et R à BARCELONE en Espagne dont nous sommes Vice-Président.
- Participation au Bureau Régional FSM au Soudan.
- Participation chaque année à la Conférence Internationale du Travail à GENEVE ainsi qu'à toutes les réunions FSM organisées à cette occasion.
- Localement la CTP mène plusieurs actions d'éclat pour faire connaître la FSM et tente de recruter d'autres organisations qui peuvent être membres de la FSM.
- ...

Vincent KAPENGA



Lubumbashi, le 15 Novembre 2016

Très chers camarades,

Au nom des Pensionnés et Retraités de la RD CONGO, tous les secteurs confondus c'est-à-dire publics et privés, nous avons le devoir d'intervenir devant cette auguste assemblée pour présenter toute notre solidarité avec tous les participants aussi bien d'autres pays d'Afrique et du Monde que de nos frères et sœurs du Sénégal.

Nous voulons particulièrement saluer ces derniers pour leur engagement à la cause juste de la lutte pour le bien être des peuples et des travailleuses et travailleurs par l'organisation des rencontres dont celle-ci est la deuxième après la 2^{ème} Réunion Régionale du Bureau Afrique Francophone de la FSM qui a eu lieu ici même à Dakar.

Tous nos encouragements au camarade Secrétaire Général QUIM pour son engagement mobilisateur dans la lutte pour les pensionnés et retraités du monde.

Malgré le programme très chargé pour les syndicats du Sénégal, nous tenons aussi à féliciter le camarade CHEIKH ALASSANE SENE, le Coordonateur FSM/Sénégal, ensemble avec les membres et amis de la FSM Sénégal, qui nonobstant les enjeux actuels pour la représentativité des syndicats au pays ne se sont refusés d'offrir cette belle occasion qui démontre déjà de la volonté d'accomplir les recommandations de notre 17^{ème} Congrès de la FSM.

Tous nos remerciements à nos hôtes car cette conférence sera à jamais considérée par tous les africains et particulièrement les pensionnés et retraités comme le berceau de l'organisation de la lutte contre l'exploitation abusive des travailleurs et des pensionnés d'Afrique par les impérialistes.

La Conférence Régionale d'Afrique de l'Union Internationale des Syndicats des Pensionnés et Retraités est le signe d'un éveil de conscience des pensionnés et retraités du monde entier de s'opposer contre la barbarie capitaliste qui ne s'intéresse qu'à ses profits en oubliant que la production appartient à ceux qui la produisent.

Comme souligné par le Camarade Secrétaire Général de l'UIS PeR au 17^{ème} Congrès de la FSM à Durban en Afrique du Sud, les problèmes essentiels des pensionnés et retraités à travers le monde, à quelques différences près, sont les mêmes. La RD CONGO ne fait pas exception.

Face à l'acharnement des impérialistes, dans leur recherche de maximisation des revenus, de réduire si pas d'éradiquer tout ce qui peut revenir de droit aux pensionnés et retraités, la plupart des Gouvernements, sous l'injonction du FMI et de la BM, ont tendance actuellement de considérer les droits et avantages des pensionnés comme des charge inutiles qu'il faut sacrifier.

Une telle tendance ne doit pas nous laisser indifférent. Nous devons nous organiser pour nous opposer farouchement contre une telle démarche.

C'est pour cela que nous devons asseoir une structure forte en Afrique par une solidarité et un esprit internationaliste sans faille afin que la lutte contre la barbarie capitaliste porte des fruits.

Des Branches des Pensionnés et Retraités doivent être implantées dans nos pays respectifs pour une bonne coordination des actions.

Une banque de données sur les pensionnés et retraités en Afrique Francophone existe déjà et pourra nous permettre de réfléchir sur un modèle que nous pouvons tous utiliser auprès de nos institutions politiques respectives pour exiger l'amélioration des conditions de vie non seulement pour les pensionnés mais aussi pour les travailleurs et par delà pour nos peuples respectifs.

Nous devons non seulement être associés aux décisions mais aussi à la gestion de tout ce qui touche à la structure de la Sécurité Sociale.

Nous devons nous opposer contre :

- La mise en retraite anticipé sans respect des procédures ;
- La mise en retraite sans paiement des indemnités de retraite ;
- Le non versement par les employeurs et les Gouvernements de leurs quotes-parts à la Sécurité Sociale ;
- Le paiement d'une indemnité trimestrielle ou mensuelle dérisoire et insignifiant et contre son imposition ;
- La non prise en charge véritable des soins médicaux des pensionnés ;
- ...

Très chers camarades pensionnés et retraités, le temps de tout subir n'importe quoi et n'importe comment est révolue.

Les pensionnés et retraités ont droit à la vie.

Ils doivent revendiquer leurs droits à tous et doivent s'associer aux travailleurs actifs aux jeunes, aux femmes travailleuses, aux travailleurs indépendants et aux chômeurs dans lutte contre la barbarie capitaliste.

La sécurité sociale vit entre autre des cotisations des travailleurs aujourd'hui appelés pensionnés, par ce fait ils sont tacitement associés de cette institution.

Nous ne pouvons pas terminer sans remercier le camarade GEORGE MAVRIKOS, Secrétaire Général de la FSM, pour qui cette rencontre doit constituer une fierté afin que vive à jamais la FSM dans la lutte orientée et internationaliste en Afrique Francophone , en particulier, et, en général, en Afrique entière.

Que vive la FSM

Que vive l'UIS PeR

Que vive la FSM/Sénégal

Que vive LA CONFERENCE REGIONALE D'AFRIQUE DE L'UIS PeR

Que vive le SENEGAL

Nous vous remercions.

**L
KAI**

FSM/RDC

SN/CTP



YONTO

R

SGA/CTP et Coordonnateur Adjoint

Membre du BAF/FSM
CP/FSM



SÉNÉGAL

Contribution au Forum à multiplier pour un partage avec les participants.

Ibrahima SENE

lun. 14/11/2016 09:34

A: Sara Camara <uts.syndicats@hotmail.fr>; quimboix@quimboix.es <quimboix@quimboix.es>;

Les défis de la Réforme du système de Retraite au Sénégal.

Le système de Retraite au Sénégal est dual.

Il est composé d'une part, d'un système exclusivement réservé aux travailleurs qui relèvent de la Fonction publique, appelé « Fonds National de Retraite » (FNR), et d'autre part, d'un autre système exclusivement réservé aux travailleurs qui relèvent du Code du Travail du Sénégal dans le cadre d'un « Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal » (IPRES).

Le FNR est aujourd'hui déclaré déficitaire au point que l'Etat envisage de le réformer une nouvelle fois après celle de 2000, tandis que l'IPRES croule sous d'énormes réserves, tout en servant des pensions de misère, notamment révélées par l'option de « mensualisation » de leur versement aux pensionnés, comme c'est le cas avec le FNR.

C'est la mobilisation des organisations syndicales et des pensionnés qui a obligé l'IPRES à porter le plafond des salaires soumis à cotisation de 160.000 frs mensuel à 200.000 frs, et d'augmenter les pensions versées à 10%.

Par contre, les pensionnés de l'IPRES, exigent toujours, pour valoriser dûment leur pension, l'institution d'une « pension minimale », et l'indexation des pensions au coût du « panier de la ménagère », déterminé avec l'Etat et le Patronat de manière consensuelle, et non indexé au taux d'inflation, grace au déflationnement intégral des salaires soumis à cotisation.

Pour l'Etat du Sénégal, c'est la viabilité du FNR qui l'interpelle face aux Institutions de Bretton Woods, du fait qu'il est logé dans un « Compte spécial du Trésor Sénégalais », et participe ainsi à l'équilibre budgétaire.

Ainsi, tant que le FNR est excédentaire, l'Etat n'a pas de problème avec ses partenaires stratégiques, mais dès que le FNR devient négatif, il s'attelle à une réforme sous prétexte de rendre viable ce système de retraite, c'est à dire, qu'il participe à la réduction du déficit budgétaire.

1) Le défi de viabilisation du FNR.

Le Fond National de Retraite (FNR) est géré en répartition par la Direction de la Solde, des Pensions et des Rentes Viagères au Ministère de l'Économie et des Finances.

La Direction de la Solde, des Pensions et de la Rente Viagère (DSPRV), dont l'effectif est en notable diminution ces 5 dernières années (-20%)^[1], est en charge des prévisions et de la gestion des crédits de personnel hors projets et hors frais de personnels payés sur crédits de matériel.

Cette direction donne son avis sur les textes législatifs et réglementaires ayant une incidence sur la masse salariale et examine les problèmes contentieux en matière salariales et de pensions. La DSPRV s'appuie sur le fichier informatique du personnel contrôlé par ses services mais tenu par la DTAI.

Il s'agit d'un résumé basé sur des données définies.

1) Population couverte :

Le FNR couvre plusieurs catégories de fonctionnaires et leurs familles en occurrence :

- les agents de la Fonction publique et les agents de la Régie des chemins de fer relevant d'anciens statuts;
- les Magistrats;
- le personnel titulaire de l'enseignement supérieur;
- le personnel du corps, en voie d'extinction, des sapeurs-pompiers;
- les corps militarisés de la Douane et de la Police;
- le personnel militaire des Forces armées et du corps national des sapeurs-pompiers (si militaire de carrière ou servant en vertu d'un contrat ou d'une commission);
- les veuves et orphelins des catégories ci-dessus.

2) Situation du FNR avant la réforme de 2002

Compte de résultats du régime de retraite
des fonctionnaires (en millions)

Années	Cotisations (en millions)	Effectifs Cotisants	Pensions (en millions)	Effectifs pension vieillesse	Résultat (en millions)
1997	17 906		21 286		-3 380
1998	18 134		21 944		-3 810
1999	18 652		22 496		-3 844
2000	18 656	53 741	23 808	17 408	-5 152
2001	18 727	52 874	24 925	18 764	-6 198

3) La réforme de 2002

Pour faire face à ce déséquilibre financier, le Gouvernement a fait adopter la loi n°2002-08 du 22 février 2002 abrogeant et remplaçant certaines dispositions de la loi n°81-52 du 10 juillet 1981 portant Code des Pensions civiles et militaires de Retraite, consacrant une réforme paramétrique portant sur :

- La baisse du taux d'annuité de la pension de retraite de 2% à 1,8% par année validée ;
- l'élargissement de l'émolument de base servant à la fois d'assiette de cotisation et de base du calcul de la pension au complément spécial de solde, à l'indemnité de résidence et divers ajustements et augmentations de salaire;
- le recul de l'âge minimum de départ à la retraite de 55 ans à 60 ans pour les civils et de 43 à 45 ans pour les hommes de troupe ;
- la limitation de la majoration pour famille nombreuse à trois enfants et à 10% de la pension ;
- l'élargissement du salaire de référence d'une à trois dernières années pour le calcul de la pension de retraite.
- les cotisations sont restées fixées à 35% dont la part de l'employeur, supportée par l'État, est passée de 20% à 23% alors que celle des employés a connu une baisse, passant de 15% à 12%.

Cette baisse de la cotisation des employés a été l'arbre qui avant caché la nature anti sociale de cette réforme qui élargit la base des cotisations et réduit les prestations.

4) Bilan de la réforme :

2002	32 614	52 304	24 924	19 668	7 690
2003	33 583	53 117	27 068	19 606	6 515
2004	35 961	54 935	27 556	19 386	8 405
2005	40 518	56 945	29 030	19 261	11 488
2006	44 186	57 256	30 703	19 864	13 482
2007	46 359	58 625	40 216	20 940	6 143
2008	48 425	59 884	42 834	22 708	5 591
2009	51 452	63 078	45 747	24 507	5 704
2010	54 273	64 537	52 956	26 461	1 317
2011	56 907	67 652	56 997	28 444	-90
2012	65 474	69 942	63 903	30 382	+1 571
2013	69 001				

		77 684	74 676	34 134	
2014	64 247				-10 429

Le cumul des réserves FNR sous la réforme de 2002 est de 52,504 milliards.

Donc de 1997 à 2014, les déficits cumulés du FNR sont de 38,6 milliards contre des réserves cumulées de 67, 9 milliards, d'où un excédent de 29, 3 milliards !

Ainsi, le Trésor public reste devoir au FNR des réserves de 29,3 milliards, au moment où l'on veut faire croire à sa situation déficitaire qui lui vaut un nouveau projet de réforme en vue de rétablir l'équilibre !

Pour cela, l'on reprend la thèse de la détérioration du rapport démographique (cotisants/pensionnés) qui est passé de l'ordre de 5 cotisants pour un retraité au début des années 1990, à 2,5 en janvier 2011, et à 2,27, en janvier 2015.

Cette détérioration du rapport démographique traduit la politique de recrutements effectuée durant la réforme qui a continué la politique antérieure à la réforme de croissance démographique négative des effectifs de la Fonction publique.

Cette croissance négative des effectifs est accompagnée aussi de la détérioration du salaire moyen annuel des nouveaux recrutés de 2010, qui est 1 583 000 Frs CFA, contre un salaire moyen annuel de 2 292 000 frs CFA de tous les salariés de 2010 (anciens et nouveaux salariés), soit une détérioration de 31%.

La croissance négative des effectifs combinée avec la détérioration du salaire moyen des nouveaux recrutés, a été à la base de la baisse tendancielle des réserves du FNR que l'on utilise pour justifier une nouvelle réforme du FNR pour la stopper.

De même que l'allongement de la durée de vie des retraités est indexé dans l'étude actuarielle en ces termes :
 « L'allongement de l'espérance de vie qui se traduit par l'augmentation de la durée de service de la pension : globalement, la durée de service de la pension de retraites, égale à la différence entre l'âge au décès du retraité et l'âge de jouissance de ses droits, augmente au fil des années : de 12 ans en 1991, la durée de service de la pension d'ancienneté passe à 17 ans en 2011 et celle de la pension proportionnelle évolue d'environ 17 ans à 23 ans sur la même période ».

Ce faisant, l'étude oublie de prendre en compte que cet allongement de 5 ans de l'espérance de vie des pensionnés, est accompagné de l'allongement de la durée des cotisations de 5 ans à partir de 2002 !

En outre, ce sont les prestations non contributives qui sont ciblées pour en faire l'un des variables d'ajustement à prendre en compte dans une nouvelle réforme du FNR.

En effet, les pensions sont composées de quatre grandes catégories de poste suivantes :

- la pension de base,
- la majoration pour famille,
- les augmentations et les prestations familiales.

Ces différentes composantes des pensions ont connu des évolutions variables dans le temps.

En effet, en 2010, la part de la pension de base dans les allocations de retraite est retournée à la situation de 1990, soit 46%, après avoir atteint 53% en 1999.

La part des « majorations » est tombée à 3% en 2010, contre 6% en 1990.

De même, celle des « allocations familiales » est tombée de 8% en 1990 à 2% en 2010 suite à la réforme de 2002.

Par contre, la part des « augmentations » est passée de 34% en 1990 à 49% en 2010 dépassant depuis 2006 celle de la pension de base.

Ainsi, la « pension de base », les « majorations pour charge de famille », les « allocations familiales » ont diminué du fait des mesures restrictives de la réforme de 2002, illustrant bien sa nature anti sociale.

Par contre, la rubrique « augmentation » intégrant les différentes revalorisations de pensions continue de croître.

Cette évolution de la part relative des « augmentations » dans les pensions versées, est le résultat d'un acquis de taille du mouvement syndical Sénégalais, qui a décroché, après d'âpres batailles, **la loi n° 81-52 du 10 juillet 1981 portant Code des Pensions civiles et militaires de Retraites, modifiée, en son article 29, qui répercute dans les mêmes proportions sur les pensions l'impact des augmentations de salaires.**

C'est ainsi, que la revalorisation du point indiciaire de **+29% entre 2004 et 2011** s'est répercutée à partir de 2006 sur les pensions versées.

C'est cette augmentation automatique de la pension qui est qualifiée de « généreuse » par l'étude actuarielle de 2012, qu'il faudrait remettre en question, à moins de porter les cotisations à **38%** au lieu de **35%** actuellement pour assurer l'équilibre du FNR.

* II) Propositions Alternatives de Réforme du système de pension au Sénégal

Ces propositions de Réformes sont basées sur les observations que nous faisons des deux composantes d'ordre paramétrique et système que l'Etat envisage de proposer aux Agents de l'Etat.

1) Propositions de Réforme paramétrique du FNR

Les grands axes du premier volet de la Réforme est relatif à la réforme paramétrique qui porteront sur :

- la modification de la base de liquidation de la pension qui passe de la moyenne annuelle des salaires des trois dernières années aux cinq dernières années.

Cette modification touche la part de la « pension de base » que l'on cherche à baisser d'avantage dans une stratégie de réduction de la pension versée.

- le renouvellement de la population cotisante avec des recrutements, chaque année, à hauteur de 2,5% pour les civils et 2% pour les militaires.

Les départs à la retraite estimés à 2,5%, une telle politique de recrutement correspondrait à une option de croissance « zéro » des effectifs, tout en oubliant le processus de détérioration du salaire moyen en cours.

- le relèvement des taux de cotisation de 35 à 38%. Le taux de cotisation est de 4% (60% à la charge de l'Etat et 40% pour le salarié.

L'Etat devrait prendre en charge la totalité de ce 3 points d'augmentation de la cotisation au FNR, en raison de sa gestion unilatérale des réserves du FNR, qui, malgré tout, reste à un niveau appréciable de 29,3 milliards.

- le placement des réserves au taux de 3,5%.

Il faudrait plutôt investir dans les « Sukuk » de l'Etat, à un taux de 6% proposé dans l'appel de levée de fonds de l'Etat.

- la revalorisation des pensions au taux de 10%.

C'est le nouvel « arbre pour cacher la forêt ». Donc, il faudrait indexer les pensions non pas au taux d'inflation, mais bien au taux de variation du « panier de la ménagère », dont le contenu devrait être objet à négociation tripartite.

- le plafond du salaire soumis à cotisation est fixé à 900.000 frs par mois. Ce qui devrait être considéré comme inacceptable. Tous les niveaux de salaires devraient être mis à contribution, surtout les plus hauts. D'où l'option d'un déplafonnement intégral.

2) Proposition de Réforme Systémique

- Institution d'un régime complémentaire obligatoire. Il sera un régime à points fondé sur les mêmes paramètres que ceux de l'IPRES.

Le coût d'acquisition d'un point de retraite est de 10 000 frs. Il permettra d'augmenter de manière substantielle la pension de retraite : 138 000 frs pour la hiérarchie A, 91 000 frs pour la hiérarchie B, 71 000 frs pour la hiérarchie C.

Pour les Statuts spéciaux, l'augmentation serait de 257 000 frs pour les magistrats et les Inspecteurs généraux d'Etat, et 249 000 frs pour les enseignants du supérieur.

Une telle réforme systémique milite en faveur de la fusion du FNR et de l'IPRES, pour en faire un seul organe public, chargé de l'assurance vieillesse.

Cette fusion correspondrait aux soucis de l'étude actuarielle de faire évoluer le statut de « compte d'affectation spéciale au Trésor public », vers « une institution autonome », tout en préservant les acquis du mouvement syndical dans le secteur à l'IPRES, qui sont l'autonomie de gestion et la cogestion entre les travailleurs, l'Etat et le Patronat.

Une telle réforme systémique qui préserve notre système de Retraite par Répartition, permettrait avec le déplafonnement total des salaires soumis à cotisation (200.000 frs pour le Privé et 900.000frs pour le Public) pour relever les pensions servies dans le Public et le Privé, réduire fortement le gap entre pension publique et pension privée pour plus de justice sociale, et de maximiser les rendements la gestion des réserves de cette nouvelle institution.

Une telle réforme des deux systèmes de Retraite, fournirait une base crédible et financièrement solide, pour instituer une « pension minimale » dont le projet reste encore au stade de balbutiement.

Le troisième pilier de la Réforme proposée par l'Etat est l'institution une épargne retraite facultative. Le taux de cotisation est fixé à 6% du salaire brut total, l'adhérent pouvant faire d'autres versements volontaires.

ANEXO ÚLTIMO.-

UIS de PyJ en Africa

ACTA DE LA PRIMERA REUNIÓN DEL EQUIPO DE DIRECCIÓN ELEGIDO EN DAKAR. Realizada el 17-11-16

Asistieron:

Djibuti	Asli Aden Hadi
	Mahad Bouh Doualeh (invitado)
Ghana	Justice Baako NTARMAH (invitado)
Guinea	Chadj Mamady Camara (como titular)
	Mamadou Saliou Diallo (como suplente)
Marruecos	Mostapha Brouziyine
Senegal	5 camaradas (4 como invitados)
UIS de PyJ	Quim Boix, que presidió la reunión
2 intérpretes	

Orden del día:

- 1) Valoración de la Conferencia realizada
- 2) Plan de trabajo

Tema previo:

Después de aprobar el orden del día que plantea el camarada Quim Boix, se aprueba que, si en el debate es necesaria alguna votación (al final no se votó nada pues hubo unanimidad en todos los temas tratados) cada país tendrá un solo voto (resultado de la suma de votos positivos, negativos o abstenciones que expresen los miembros del país presentes).

Esta aclaración fue necesaria vista la confusión que se planteó en la reunión del día 16-11-16.

Acuerdos de la reunión:

1) Valoración de la Conferencia realizada

Primero felicitar a los camaradas de los 4 sindicatos de Senegal afiliados a la FSM, y en especial a la FGTS, por el importante trabajo que han realizado en la preparación y desarrollo de la Primera Conferencia Africana de organizaciones de clase de PyJ, vinculadas a la correspondiente UIS de la FSM.

En esta felicitación incluimos la presencia y apoyo del Ministro del Trabajo de Senegal (del partido PIT, comunista), así como la presencia de más de 70 sindicalistas de todo el país y de variedad de organizaciones, que con sus aportaciones han enriquecido el debate y las informaciones usadas en los trabajos de la Conferencia.

Los propios camaradas de Senegal presentes en esta reunión coinciden con Quim Boix cuando éste (a la vista de la repercusión mediática de la Conferencia realizada en el día de ayer) afirma que ha sido un acierto no suspender ni aplazar la Conferencia en el momento en que se supo que se convocaban las elecciones sindicales. Se decidió para no perjudicar a los delegados internacionales que ya tenían los billetes de avión pagados, pero en realidad ha dado a los sindicatos de la FSM la posibilidad de hacer una gran campaña electoral y sindical frente a los sindicatos de la CSI en Senegal, ya que estos últimos nunca se han preocupado del tema pensionistas.

Quizás hay que encontrar aquí la razón de la no presencia de la persona representante de la OIT en el acto de apertura de la Conferencia, pues como todos los que representan al BIT son dirigentes de la CSI no deseaban reforzar la propaganda hacia los sindicatos de la FSM.

Los camaradas de Senegal afirmaron que usarán estos argumentos para decir a los trabajadores de Senegal que no voten a los sindicatos afiliados a la CSI.

Se valora como muy exitosa la Conferencia, tanto por la calidad y cualidad tanto de las organizaciones presentes, como por las que finalmente no han podido llegar a Dakar. Referente a las primeras ha habido que superar varias dificultades: económicas, de visados (a pesar del buen trabajo de los camaradas de Senegal para facilitar los trámites en el momento de llegada, incluido el paso por la sala de Honor del aeropuerto), de los medios de comunicación africanos (que están planificados para ayudar a dar continuidad a la dominación de las ex metrópolis, y por ello obligan, en muchos casos, a pasar por Europa para ir de un país africano a otro), y la duración del viaje si se usan transportes terrestres (el camarada de Ghana invirtió 4 días en el viaje de llegada y 6 en el de regreso).

Ha sido una reunión histórica. Jamás se había hecho en África una reunión de estas características, y señala el inicio de una nueva etapa de lucha por los derechos de los PyJ, en un continente en el que (según los datos disponibles) son menos del 10 % de las personas con más de 60 años las que disfrutan de una pensión pública (y los que la tienen, cobran cifras de miseria que no permiten vivir dignamente. Y ello si cobran, pues en algunos países el retraso en el cobro llega ya a los 4 años).

Valoramos muy positivamente los dos documentos iniciales propuestos en la convocatoria y como base del debate por la dirección de la UIS (que se han aprobado solo con complementos enriquecedores y sin modificación de sus amplios contenidos).

También se valora como de gran utilidad el discurso de apertura del camarada Quim Boix, por sintetizar la realidad africana y recordar las propuestas principales de trabajo.

Otro dato muy importante ha sido las intervenciones por escrito que han llegado a la Conferencia, la mayoría en varios idiomas, como intervenciones de los delegados de

diferentes países presentes y como documentos de análisis de la realidad de los PyJ en cada país. Todas ellas se colocarán en el acta de la Conferencia.

Por último se valora muy positivamente la lista amplia de países que han mostrado interés en sumarse al trabajo de nuestra UIS de PyJ en África.

Se ha llegado a los 4 grupos de países, si los clasificamos por el idioma de la metrópoli que los colonizó y sigue aún influyendo mucho en las decisiones de los actuales gobiernos: anglófonos, árabes, francófonos, y lusófonos.

Como complemento a esta realidad habrá que trabajar para llegar a contactar con organizaciones clasistas de PyJ de todos los países africanos, en especial los anglófonos, pues son los que proporcionalmente menos han participado. La oficina anglófona de la FSM deberá ayudar a ello.

La realización de esta Conferencia pocas semanas después del 17 Congreso de la FSM, ha ayudado a que en los debates hayamos podido aprovechar los contenidos del gran congreso de la FSM realizado en Durban, Sudáfrica, del 5 al 8 de octubre de este año.

Solo señalar un aspecto negativo en nuestro trabajo. Nos faltó tiempo para leer todas las aportaciones de diferentes países (verlas en el acta de la Conferencia) debido a que se mezclaron dos reuniones, la de los delegados senegaleses y la de los delegados internacionales. Debemos aprender de esta dificultad y también debemos pedir a los que acogen una reunión que respeten los planes de trabajo acordados en el proceso de convocatoria.

Ahora nos queda completar el equipo de dirección elegido, un sindicalista por país (con suplente si es necesario).

También han sido de gran utilidad sindical los intercambios bilaterales realizados por todos los delegados presentes. Además, Quim Boix, como Secretario General de la UIS, pudo realizar tranquilas reuniones con los delegados de todos los países excepto con los de Senegal.

Las conclusiones de esta Conferencia serán enviadas a la dirección de la UIS de PyJ, a la dirección de la FSM, a las organizaciones que han participado y a las organizaciones que no han podido participar, para que sirvan de base para el trabajo futuro de organización y lucha de los PyJ de toda África.

Comentario aparte merecen los costos de la Conferencia. En América, para la Conferencia Regional, fue el sindicato CTE (Confederación de Trabajadores de Ecuador), afiliado a la FSM, el que asumió el 100 % de los costes. En el actual caso, los camaradas de Senegal hicieron un primer presupuesto del que la UIS pagó el 50 % (exactamente 1.140 €). Este presupuesto tuvo modificaciones (por cambiar el local inicial previsto como sala de reuniones y el lugar de residencia o dormitorio, así como disminuir el número de delegados internacionales presupuestados, por las dificultades en los viajes).

Confiamos que, cuando puedan, los camaradas de Senegal hagan el balance definitivo de los gastos y nos informen a todos para dar transparencia a nuestro trabajo colectivo.

De momento solo sabemos que de los 4 sindicatos que en Senegal están afiliados a la FSM, solo 3 aportaron su parte para la financiación de la Conferencia (UTS y USDS con 200.000 francos, más FGTS con 500.000. El sindicato CDSL no ha justificado de momento su no pago de la cantidad que le correspondía).

Otro gasto no previsto, y excepcional, fue el pago, por parte de la UIS de PyJ, de 180 € al camarada de Ghana, para ayudarlo a pagar una parte del coste de su viaje, que realizó en diversos autobuses para llegar a la Conferencia (4 días de ida y 6 de regreso), evitando así los enormes gastos de avión y las dificultades del visado.

2) Plan de trabajo

A) Equipo de dirección.-

Primero felicitar a los miembros de la recién creada y elegida dirección para África de nuestra UIS, en especial a los presentes en la reunión aquí referenciada.

Dado que el equipo aún no está al completo, aplazar la elección de la persona que lo coordinará al momento en que las organizaciones que deben comunicar su participación en este equipo lo hagan. Debemos reforzar la presencia de la mujer y sus problemas específicos en el trabajo de este equipo de dirección.

Se aprueba trabajar globalmente como continente africano y a su vez impulsar coordinaciones en base a la homogeneidad lingüística: árabe, francés, inglés y portugués. Cada una de estas sub zonas de África deberá tener un coordinador, el cual para el caso de la parte francófona se propone que sea un camarada de Senegal, si los sindicatos de éste país (que deben reunirse para tomar el acuerdo) así lo aceptan.

Destacar que la creación de este equipo dirigente va a facilitar la unidad de lucha, que siempre ha sido un factor esencial en los avances y conquistas de la clase obrera.

Queda pendiente la realización de la Conferencia de PyJ de la zona árabe (que suma parte de África y parte de Oriente Medio). Hay una propuesta de hacerla en Túnez y otra de hacerla en Marruecos. La dirección de la UIS lo decidirá en su momento.

B) Difusión de los documentos aprobados.-

Quim Boix incorporará a los documentos todo lo acordado y lo enviará a todas las organizaciones de PyJ de África.

Se saluda que los documentos reafirman el respeto que siempre ha tenido el sindicalismo clasista en referencia a las diversidades dentro de la clase, sean religiosas o de otro tipo, buscando la unidad frente al capitalismo (e imperialismo) explotador (y expoliador). Se reafirma la necesidad de que el sindicalismo de clase sea independiente

de los partidos políticos, de los gobiernos, de los medios de comunicación y en general de la burguesía dominante.

Se reafirma que los PyJ son parte de la clase obrera hasta el día de su fallecimiento y que esta conciencia se la quieren evitar y negar la propaganda de la burguesía y del capitalismo.

En especial se incorpora la petición del ministro de trabajo de Senegal de que la FSM apoye la concreción de acuerdos bilaterales entre gobiernos para que los trabajadores que han aportado cuotas a la Seguridad Social de un país, por trabajar legalmente en él, puedan recibir las prestaciones correspondientes en otro país. Se informa de que el ministro de trabajo ha dado las gracias por lo que ha aprendido participando en esta Conferencia.

La temática de las pensiones de los trabajadores migrantes deberá ser base de un trabajo específico como UIS de PyJ, así como en general de la FSM.

Pedir a los camaradas de Senegal que nos hagan llegar los documentos aprobados por su reunión específica de dirigentes sindicales de PyJ de Senegal.

Nos comprometernos todos a difundir lo acordado en la Conferencia, en especial los dos documentos centrales (ver ANEXOS 2 y 3 del acta de la Conferencia), demostrando la utilidad de dichos documentos para nuestro trabajo sindical.

Para ello, al igual que ya lo han hecho los camaradas de Senegal, vamos a intentar que lo difundan los medios de comunicación de cada país.

También se difundirán en las web de la UIS de PyJ, y en la general de la FSM (cuando se escribe esta acta, ya se han publicado parte de estos documentos en estas web citadas aquí).

Los camaradas de Senegal ofrecen la creación de una web en la que colocarán toda la información de la presencia de la Conferencia del 16-11-16 en los medios de comunicación de su país. Esperamos pronto poder dar a conocer esta web.

C) Organizar a los PyJ país a país.-

La realidad organizativa de los PyJ es hoy muy variada, desde países como Marruecos que los tiene organizados en 29 provincias territoriales y ya han hecho 4 Congresos estatales, a países que aún no han podido iniciar este trabajo.

El intercambio de experiencias entre los países va a ayudar al buen resultado global.

Se recomienda que los PyJ estén vinculados a los sindicatos de clase de cada país, es decir a los sindicatos afiliados a la FSM.

Pueden estructurarse tanto como grupo de PyJ dentro de cada sindicato existente o como organización aparte, específica de PyJ. En cada país decidirán la forma que se adapta mejor a su realidad.

De todas formas en cualquier caso el trabajo de los PyJ tendrá siempre una parte absolutamente específica propia y otra global con el resto de la clase obrera.

La estructura territorial siempre será más fácil para asegurar llegar a organizar al máximo de PyJ, incluso a aquellos que no se afiliaron a ningún sindicato durante su vida laboral activa.

D) Intercambio de informaciones, experiencias y campañas de lucha.-

Los sindicatos de la FSM nos caracterizamos por nuestro internacionalismo. Por ello nos preocupamos de hacer avanzar las conquistas en nuestro propio país pero a la vez somos solidarios con la lucha en otros países.

La solidaridad internacionalista ha ayudado en muchas ocasiones a conseguir victorias sindicales en países más atrasados en la consecución de los derechos de la clase obrera.

Para mejorar la capacidad de lucha y la posibilidad de victoria en las justas reivindicaciones de los PyJ se debe hacer un buen esfuerzo de difusión de todas las experiencias, positivas y negativas (de éstas también se aprende).

Las listas de reivindicaciones, que siempre deberán adaptarse a las realidades diferentes de cada país, serán un instrumento de estímulo si las damos a conocer a los otros países.

Las formas de lucha y los resultados de cada batalla sindical (positivos y negativos), si se difunden, nos servirán para aprender de las experiencias ajenas.

Los logros o conquistas alcanzados son el elemento fundamental a difundir, pues en la historia de la lucha de clases siempre las victorias en la lucha, alcanzadas por cualquier país, han servido para avanzar en las conquistas en el resto de países.

Las webs deberán facilitar este intercambio de informaciones. La web central de nuestra UIS de PyJ de la FSM publicará todos los documentos, fotografías, videos y demás datos que ayuden a la finalidad aquí explicada.

E) Recogida de datos de la realidad de las pensiones país a país.-

Esta tarea es muy importante para avanzar en la homogeneidad de trato de los PyJ de todo el continente, como primera etapa, y de todo el mundo, como etapa definitiva.

La Comisión Técnica y de Investigación que se creó en el Primer Congreso, el fundacional, de nuestra UIS (Barcelona, febrero de 2.014), deberá ayudar a este trabajo.

Las encuestas que ya están publicadas en la web de nuestra UIS de PyJ también son una fuente de información, y como tal deberemos completarlas y actualizarlas.

Se destaca la realidad específica africana, donde la edad de jubilación legal es de media más baja que en otros continentes dada la menor edad de esperanza de vida en el continente.

También destacar que en África hay algún país (se cita a Guinea) donde se tiene derecho a una pensión a partir de cierta edad aunque no se haya nunca cotizado ni trabajado legalmente.

El disponer de información correcta de otros países siempre ayudará en el momento de la negociación, país a país, con los gobiernos correspondientes para ir avanzando en el logro del objetivo de pensiones que permitan una vida digna (concepto que se explica en los documentos aprobados por la Conferencia).

F) Jornada Mundial Anual de Lucha de los PyJ, cada 1 de octubre.-

La dirección de nuestra UIS, unos meses antes recordará la necesidad de preparar esta Jornada de Lucha Internacionalista, para seguir e incrementar cada año su éxito y utilidad sindical.

Para el 1 de septiembre de cada año, cada organización afiliada a nuestra UIS deberá tener concretado un Plan de Acciones (manifestaciones, asambleas, reuniones, actos, entrega de documentos con nuestras reivindicaciones a las autoridades, actos festivos, mítines, conferencias, y un amplio etc.) que se adapte a la realidad de lucha de los PyJ de su país.

G) Inicio del proceso hacia la Segunda Conferencia de PyJ de África.-

Se deberá celebrar a finales del año 2.021.

Ya se decidirá el lugar en su momento, pero ya desde ahora debemos ir acumulando las experiencias y reflexiones que nos permitan hacer de esta segunda Conferencia un nuevo paso adelante en la organización africana de los PyJ con posiciones clasistas.

La Segunda Conferencia permitirá rendir cuentas del trabajo realizado en cada país, de los nuevos logros para los PyJ, y de los avances en la incorporación de nuevos países a nuestra organización continental.

La realización en el año 2.019 del Segundo Congreso de nuestra UIS también ayudará a estos objetivos.